

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°24/103**
Renouvellement de l'agrément du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
« 1,2,3 Soleil »

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de décembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 06 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC (jusqu'à la délibération 24/101)

Absents ayant donné procuration :

Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à M. FERRIER

Absent : M. MILOSEVIC (à partir de la délibération 24/102)

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance



OBJET : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS - ENFANTS (LAEP) « 1,2,3 SOLEIL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2112-29,

Considérant que le Conseil municipal doit valider le nouveau projet de fonctionnement, afin de permettre le renouvellement d'agrément du LAEP,

Considérant les instructions de la CAF demandant à ce que le dossier lui soit adressé au plus tard le 31 décembre 2024, afin qu'il soit étudié par sa Commission d'action sociale,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 12 décembre 2024,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE Le nouveau projet de fonctionnement du LAEP « 1,2,3 Soleil » du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 tel qu'annexé.

PREND ACTE Du bilan d'activité du LAEP « 1,2,3 Soleil » tel qu'annexé.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au renouvellement d'agrément du LAEP « 1,2,3 Soleil ».

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France



PROJET DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « 1,2,3 SOLEIL »



Caractéristiques administratives du LAEP

Date d'ouverture : 25/11/1999

Coordonnées du LAEP :

36, rue des Saules

91230 MONTGERON

01.69.52.95.35

123soleil@montgeron.fr

Coordinatrice : Mme FERNANDES Chloé

Structure rattachée au Service Petite Enfance :

Direction : Mme HUOT Julie

01.69.83.69.02 / 01.69.83.69.04

j.huot@montgeron.fr

Coordonnées du Gestionnaire :

Sylvie CARILLON, Maire de Montgeron

112 avenue de la République

91230 MONTGERON

01.69.83.69.00

Période de renouvellement d'agrément LAEP :

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027

Préambule

« 1,2,3 Soleil » est un lieu d'accueil ouvert depuis 1999.

« 1, 2, 3 Soleil » est un espace de rencontres, d'écoute, de paroles, de jeux et d'échanges ouvert à tous les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial responsable de lui, ainsi qu'aux futurs parents.

Les familles sont accueillies de manière libre et sans inscription par des professionnels accueillants formés à l'écoute et/ou à la pratique de l'accueil en LAEP.

« 1,2,3 Soleil » est directement inspiré des travaux de Françoise Dolto (psychanalyste) qui a fondé « La Maison Verte » en 1979.

Ce lieu référé à la psychanalyse est conçu essentiellement comme un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole dans lequel les accueillants laissent l'initiative aux interactions entre les parents et leurs enfants, entre les parents, ainsi qu'entre les parents et les accueillants. Des jeux sont mis à la disposition des enfants qui les découvrent à leur rythme, la parole est privilégiée comme support à la relation.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

C'est un lieu qui répond au besoin de réassurance des parents au cours de la période de la petite enfance, ceci dans une perspective de prévention précoce des troubles développementaux chez l'enfant et des troubles de la relation enfants-parents.

I. Création du LAEP et évolution de 1999 à 2019

❖ Contexte de la création du LAEP « 1, 2, 3 Soleil »

Le projet de création du LAEP « 1,2,3 Soleil » a été mis en place entre mai 1997 et novembre 1999 à l'initiative du Service Petite Enfance de la Mairie de Montgeron. Ce projet a été mené en partenariat avec des acteurs locaux et en lien avec la politique de soutien à la parentalité.

❖ Identification des institutions et partenaires présents à la conception du projet en 1999

- Les structures du Service Petite Enfance (SPE), le Centre social Marcel Pagnol, la Maison de l'emploi, la Mission Locale de la ville de Montgeron,
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne,
- Le Conseil départemental de l'Essonne,
- Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Montgeron et Draveil,
- La PMI de Montgeron et de Draveil,
- Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Montgeron,
- Le Service d'Aide Éducative en Milieu Familial (SAEMF) de Vigneux-sur-Seine,
- L'Association de Prévention « Le Maillon » de Vigneux-sur-Seine.
- L'Éducation Nationale.

❖ Diagnostic territorial de départ

Le Service Petite Enfance, la Halte-Garderie « Les Petits Princes », le centre social Marcel Pagnol, la CAF, la MDS/PMI de Montgeron et l'association « Le Maillon », à travers les acteurs du terrain, ressentaient la nécessité de créer un lieu pour écouter l'isolement des parents de jeunes enfants et des futurs parents.

Le projet s'est donc construit autour de problématiques familiales observées sur le quartier de l'Oly :

- L'isolement de certaines familles : familles déracinées, mères de jeunes enfants au foyer,
- Des difficultés familiales : monoparentalité, divorce, place du père, etc.,
- Des difficultés éducatives croissantes et repérables dès le plus jeune âge (manque de repères, de limites, etc.),
- Des fragilités observées dans l'exercice de la fonction parentale,
- Des difficultés autour des séparations (crèches, haltes garderies, écoles maternelles),

- L'observation de développement psycho-affectif perturbé chez le jeune enfant,
- L'observation de dysharmonie du développement psychomoteur et de retards d'acquisitions langagières et cognitives.

❖ **Objectif général visé**

En 1999 : « 1,2,3 Soleil » a été le premier LAEP municipal créé en France.

Depuis son origine, le LAEP se situe en milieu urbain dans le quartier de l'Oly (classé en Zone Urbaine Sensible à l'époque).

En 1999, les locaux du LAEP étaient loués par la Municipalité au bailleur social « Batigère ». « 1,2,3 Soleil » était implanté au sein d'un appartement dans un immeuble du quartier de l'Oly.

La date d'ouverture du LAEP aux familles a été le 30 novembre 1999.

L'objectif général de départ était d'offrir aux familles identifiées comme isolées:

- Un lieu d'échanges entre parents et enfants, entre parents (ou futurs parents), entre parents et professionnels,
- Un lieu d'écoute, de parole, de mise en relation des personnes dans l'objectif de renforcer les solidarités familiales et de proximité,
- Un lieu de socialisation qui prépare aux premières séparations mère-enfant,
- Un lieu de prévention précoce,
- Un lieu de soutien à la fonction parentale.

❖ **Évolution du projet de 1999 à 2023**

Depuis 1999, l'offre de ce service municipal facultatif, mais complémentaire que représente le LAEP « 1,2,3 Soleil », s'est pérennisée avec l'observation d'une fidélisation et d'une régularité de fréquentation du public accueilli ainsi que d'un nombre sans cesse grandissant de familles différentes accueillies. Ces constats ont abouti à une augmentation des moyens matériels qui s'est concrétisée par l'implantation du LAEP dans de nouveaux locaux d'une surface de 146m² au sein du groupe scolaire Hélène Boucher en 2009.

En 2009, « 1, 2, 3 Soleil » est le premier LAEP municipal en France installé dans une enceinte scolaire.

Au fil des années, les moyens humains ont progressivement diminué. En 1999, l'équipe comptait treize accueillants (agents du SPE., agents mis à disposition par les partenaires du projet – MDS et PMI ville de Montgeron et Vigneux-sur-Seine et Education Nationale). En 2006, l'équipe se composait de six accueillants et depuis 2021, l'équipe est exclusivement composée de trois agents de la ville de Montgeron, dont deux mis à disposition.

II. Diagnostic de territoire

1. Territoire concerné

Montgeron est une commune située à 19 km au sud-est de Paris dans le département de l'Essonne (arrondissement d'Evry) en région Ile-de-France et en limite de deux autres départements, le Val de Marne et la Seine et Marne.

La commune est partagée entre le canton de Vigneux-Sur-Seine et celui de Draveil ; elle est située entre les deux vallées de l'Yerres et de la Seine en contrebas de la forêt de Sénart.

Desservie par un réseau de transports conséquent (Nationale 6, RER D), Montgeron est limitrophe des communes de Yerres et de Crosne et voisine de Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy.

Ville de la grande couronne, à proximité de Paris, Montgeron est desservie par la ligne D du RER, ce qui permet d'accéder directement au cœur de Paris en moins de 20 minutes. L'agrément du site fait de Montgeron une ville plutôt résidentielle.

La commune s'inscrit depuis le 1er janvier 2016 dans le cadre de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) qui regroupe 8 autres communes : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres.

Sa superficie est de 1 122 hectares dont 480 de forêt et 50 de site protégé (la Plaine de Chalandray). De fait, la densité de la population (2 136,5 habitants au km²) est forte puisqu'elle est concentrée sur la moitié de la commune.

Il y a 24 479 habitants à Montgeron en 2021 ; la population légale officielle de Montgeron est cependant de 23 972 habitants car le dernier chiffre officiel selon l'INSEE date du 31/12/2016 (populations légales de 2017, 2018, 2019 identiques).

Le nombre d'habitants pour 2019 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de 0.7% (2010-2015 source INSEE). La population de Montgeron est donc en hausse. C'est une population qui rajeunit fortement avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 68,6 habitants de moins de 20 ans.

La population augmente continuellement, ce qui a transformé la commune en ville de banlieue conjuguant des quartiers populaires et des quartiers plus résidentiels.

C'est une ville contrastée avec un mélange de propriétés, d'habitats pavillonnaires ou plus modestes, ainsi que d'habitats collectifs résidentiels ou sociaux.

La population de Montgeron a beaucoup changé ces dernières années : le renouvellement a été net et constant dans l'habitat collectif et surtout dans l'habitat pavillonnaire.

De jeunes parents habitant et travaillant à Paris ont choisi de s'installer à Montgeron, séduits par un environnement naturel agréable, une activité commerciale importante, ainsi que par l'offre et la qualité des services municipaux.



Sur le territoire Nord – Est de l’Essonne, quatre LAEP existent :

- Le LAEP « Méli-Mélo » sur la ville de Crosne,
- Les LAEP « La Parent’aise » et « La Paren’fantine » sur la ville d’Yerres,
- Le LAEP « Jardin Mosaïque » sur la ville d’Épinay-sous-Sénart,
- Le LAEP « Pomme de Reinette » à Brunoy.

2. Indicateurs démographiques sur le territoire

Démographie

Tranches d’âge	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	22 859	100,0	23 617	100,0	23 943	100,0
0 à 14 ans	4 363	19,1	4 400	18,6	4 758	19,9
15 à 29 ans	3 793	16,6	4 351	18,4	4 347	18,2
30 à 44 ans	4 635	20,3	4 364	18,5	4 482	18,7
45 à 59 ans	4 759	20,8	4 970	21,0	4 922	20,6
60 à 74 ans	3 193	14,0	3 434	14,5	3 233	13,5
75 ans ou plus	2 116	9,3	2 097	8,9	2 200	9,2

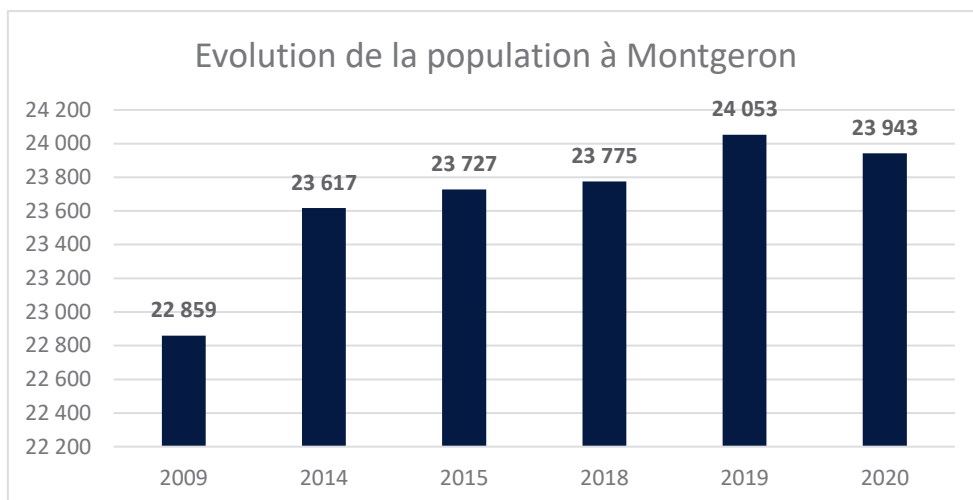
Sources : Insee, RP2009-RP2014 et RP2020, géographie au 01/01/2023

La ville de Montgeron est la cinquième commune la plus peuplée de la Communauté d’agglomération. Elle a une démographie aussi dynamique que la moyenne nationale (augmentation de plus de 4,7% entre 2009 et 2020). Tout comme l’ensemble des communes de la région parisienne, sa population est fortement urbaine.

La commune connaît depuis plusieurs années un phénomène d’évolution au niveau de son peuplement, avec l’arrivée de cadres supérieurs et moyens, attirés par la qualité de vie et des prix de l’immobilier qui apparaissaient encore abordables par rapport à ceux de la capitale. Cette évolution a conduit à un renouvellement progressif des habitants de Montgeron, mais aussi à une augmentation des attentes en matière d’offre d’accueil pour la petite enfance, l’enfance et la jeunesse.

Près de 37% de la population a entre 15 et 44 ans. Il s’agit d’une catégorie de la population susceptible d’avoir des besoins assez forts en matière de politique petite enfance, enfance et jeunesse.

➤ Une population en mutation

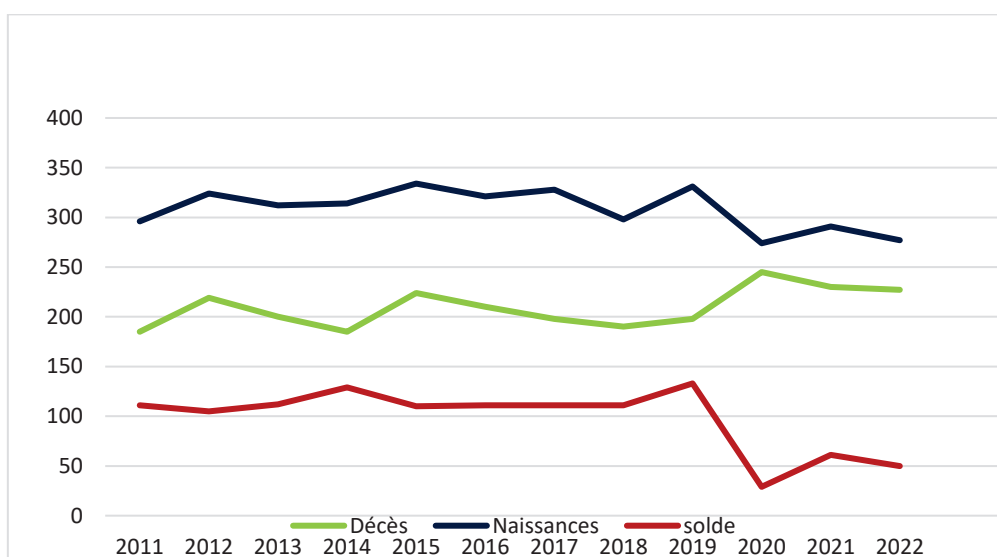


La population de Montgeron connaît une évolution croissante mais modérée depuis 2009, avec une croissance de près de 3,8% entre 2009 et 2015. On observe, entre 2015 et 2018, une stagnation puis une hausse en 2019 (+ 1,17%) et une légère baisse en 2020 (- 0,45%).

➤ Solde de croissance naturelle

Naissances et décès domiciliés à Montgeron												
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Décès	185	219	200	185	224	210	198	190	198	245	230	227
Naissances	296	324	312	314	334	321	328	298	331	274	291	277
Solde	111	105	112	129	110	111	130	108	133	29	61	50

Source : Insee, statistiques de l'état civil au 01/01/2023



Le solde naturel pour la ville de Montgeron est positif. Il y a plus de naissances que de décès, avec une baisse des naissances observée en 2018 puis en 2020. L'année 2020 enregistre une hausse significative du nombre de décès depuis 2015 (224 décès) et

une baisse importante du nombre de naissances depuis 2011 (298 naissances). La situation de crise sanitaire avec l'épidémie de la Covid-19 expliquerait en outre ce constat.

En 2021, le nombre de naissances repart à la hausse.

❖ **Profil des familles**

Étant proche de Paris, les prix de l'immobilier à Montgeron ont tendance à augmenter. Cette hausse du foncier s'accompagne d'une évolution du peuplement. Au fil des années, la population de Montgeron s'est métamorphosée, au profit des classes intermédiaires et supérieures. Ces dernières sont celles qui augmentent le plus entre 2013 et 2018.

Évolution des CSP à Montgeron (population de 15 ans ou plus)					Essonne
	2014	%	2020	%	2020
Ensemble	19 211	100,0	19 170	100,0	1 036 424
Agriculteurs exploitants	13	0,1	5	0,0	0,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	499	2,6	471	2,5	2,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 815	14,7	2 967	15,5	13,9%
Professions intermédiaires	3 136	16,3	2 969	15,5	17,3%
Employés	3 180	16,6	3 131	16,3	17,0%
Ouvriers	1 773	9,2	1 635	8,5	9,9%
Retraités	4 696	24,4	4 474	23,3	21,4%
Autres personnes sans activité professionnelle	3 098	16,1	3 517	18,3	17,6%

Sources : Insee, RP2014 et RP2020, géographie au 01/01/2023

D'après le dernier recensement de l'INSEE, au 1^{er} janvier 2023, les employés (16,3%) et les retraités (23,3%) restent les catégories socioprofessionnelles les plus représentées à Montgeron.

Cependant, entre 2014 et 2020, l'évolution des catégories socioprofessionnelles (CSP) semble indiquer une part importante d'actifs disposant des revenus les plus élevés avec les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires (31% de la population active en 2020).

Le nombre de cadres augmente de près de 5,4% entre 2014 et 2020, avec parallèlement une diminution du nombre d'employés (-1,5%), d'ouvriers (-7,8%) et de retraités (-4,7%).

En 2020, le profil socio-économique de la ville de Montgeron se différencie de celui du reste du département de l'Essonne : les cadres, professions intellectuelles ainsi que les retraités représentent une part plus importante qu'en Essonne, alors qu'à l'inverse, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont moins représentés à Montgeron qu'au niveau départemental.

Cette évolution de la population constitue en soi un enjeu majeur, celui de l'évolution des besoins d'équipements, notamment en matière petite enfance, enfance et jeunesse, et de l'adéquation entre les besoins et les services proposés.

Structures d'accueil de jeunes enfants sur le territoire

La ville de Montgeron dispose sur son territoire de possibilités d'accueil variées et complémentaires pour les enfants de 0 à 3 ans.

Il existe différents types de structure d'accueil de jeunes enfants :

- Trois multi-accueils associant accueil collectif régulier et occasionnel,
- Un Relais Petite Enfance qui facilite les relations entre les parents employeurs et les assistantes maternelles du secteur libre.

Ces structures municipales assurent pendant la journée un accueil pour les jeunes enfants jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, et sont exclusivement réservées aux parents qui habitent à Montgeron.

La commune de Montgeron compte également :

- Des écoles maternelles :
 - o Cinq écoles publiques,
 - o Une école privée
 - o Un établissement spécialisé pour les déficients auditifs et élèves présentant des troubles sévères du langage.
- Un dispositif d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Un Programme de Réussite Éducative (PRE).

3. Les actions autour de la parentalité et de l'éducation

Les structures petite enfance participent à la mise en place d'actions autour de la parentalité telles que des rencontres et événements parents-enfants-professionnels. En 2023, le binôme RSAI et psychologue du service petite enfance ont pensé et mis en place « La Roue de la Parentalité » présentée à la fête de la Ville et poursuivie à la médiathèque de la Ville ; un outil ludique permettant de sensibiliser le tout venant sur des thématiques telles que les risques des écrans, la parentalité positive, la santé, l'alimentation, le développement du jeune enfant, les troubles du neurodéveloppement, etc... Les interventions ont connu du succès et un article est paru dans le Montgeron Mag de Novembre 2023.

Un Projet Éducatif Communal (PEC), « **La Ville où il fait bon apprendre** », a été adopté en avril 2019 par le Conseil municipal pour une durée de 5 ans, soit de 2019 à 2024. Il a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires de la Ville.

De cette réflexion est née la cellule d'orientation éducative qui réunit différents services de la Ville (petite enfance, sports, PRE, jeunesse, centre social Saint Exupéry, coordination enfance, club de prévention) et permet d'établir un champ des possibles à l'action.

Pour 2024, le projet s'oriente vers : la lecture, le langage, les mathématiques, les échecs, le contrat CLAS élargi, l'accueil des enfants en situation de handicap, les arts, etc...

4. Constats de l'activité 2023 de « 1,2,3 Soleil »

Le Public accueilli

Nombre d'enfants différents accueillis du 01/01/2023 au 31/12/2023	108
<i>Mixité</i>	
<i>Dont fille</i>	40
<i>Dont garçon</i>	68

Nombre de familles différentes accueillies au 31/12/2023	181
Nombre de fratries différentes accueillies au 31/12/2023	18

Nombre de nouvelles familles accueillies au 31/12/2023	50
--	----

<i>Nombre d'enfants accueillis par tranche d'âges des enfants accueillis</i>	
<i>Futurs parents</i>	2
<i>0 - 2 ans</i>	62
<i>2 - 4 ans</i>	45

Nombre de professionnels médico-sociaux accueillis dans le cadre de l'accueil de certaines familles	4
---	---

Nombre de départ contraint lors de l'accueil du public (régulation du flux)	0
---	---

En 2023, nous avons accueilli :

- 108 enfants différents soit une **hausse de 14%** par rapport à l'année 2022 (94 enfants);
 - Près de 37.04% de filles et 62.96% de garçons ;
 - 18 fratries différentes **soit le même résultat** qu'en 2022 (18) ;
 - 88 familles différentes, soit **une augmentation de 131%** par rapport à 2022 (38) ;
- 50 nouvelles familles soit **une augmentation de 31.5%** par rapport à 2021 (38).
- Les familles reviennent de façon régulière aux accueils.

Qualité de l'adulte qui accompagne l'enfant à « 1, 2, 3 Soleil » en 2023 :

Mères	471	69.06%
Pères	161	23.61%
Grands-parents	28	4.11%
Frères, sœurs (âge majeur)	3	0.44%
Tantes, oncles	18	2.64%
Total	682	100%

Les enfants accueillis sont en grande majorité gardés à temps plein par leur mère. Quelques enfants bénéficient d'un mode de garde collectif type multi-accueil ou d'un accueil par une assistante maternelle du secteur libre.

Les pères profitent le plus souvent d'un jour de repos ou congé pour accompagner leur(s) enfant(s) à « 1,2,3 Soleil ». Un père est en congé parental.

Les parents qui travaillent en journée viennent à la séance du mardi soir.

Les familles qui fréquentent le LAEP sont représentatives de l'évolution sociétale.

Tous les milieux socioculturels sont représentés dans ce lieu : femme active – mère en congé parental – mère au foyer – père actif ou au chômage – grand parent retraité.

Les familles sont de diverses origines.

Comment les nouvelles familles ont connu « 1,2,3 Soleil » en 2023 ?

Nouvelles familles	50	100%
Mode de connaissance		
PMI	6	12%
Communication (Internet-Flyer)	8	16%
Autres structures du Service Petite Enfance	9	18%
Famille-Amis	17	34%
Autres (structures médico-sociales, écoles, LAEP)	10	20%

En 2023, les nouvelles familles ont connu « 1, 2, 3 Soleil » à :

- 12 % par le service de PMI soit une **augmentation de 1.5%** par rapport à 2022 (10.5%) ;
- 16% par les moyens de communication soit une **baisse de 39%** par rapport à 2022 (55%) ;
- 18% par les autres structures du Service Petite Enfance soit une **baisse de 3%** par rapport à 2022 (21%) ;
- 34% par leur réseau familial et amical **soit une hausse de 14.8%** par rapport à 2022 (10.5%).
- 20% par d'autres structures (écoles Montgeronnaises, associations et autres LAEP

présents sur la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres-Val de Seine) soit **une hausse de 7.3%** par rapport à 2022 (5.2%).

Le LAEP étant désormais uniquement réservé aux Montgeronnais, la fréquentation s'en voit réduite. Pour autant, de nombreux partenaires, notamment la PMI et certains services de pédiatrie de villes voisines, sollicitent le LAEP pour orienter des familles non-montgeronnaises, mais celles-ci sont donc orientées vers d'autres LAEP.

Les multi-accueils, le Relais Petite Enfance et les écoles du secteur ont orienté des familles vers le LAEP en lien avec des besoins identifiés de soutien à la parentalité et de difficultés de comportement de la part de l'enfant.

Cette année, le « bouche à oreilles » a été le mode de connaissance le plus répandu.

En 2023, les problématiques identifiées sont :

- L'absence de socialisation primaire de l'enfant,
- Des difficultés de séparation enfant-parent,
- Des questionnements parentaux sur le développement de l'enfant conduisant à la verbalisation d'inquiétudes sur le développement du langage, les acquisitions motrices, l'acquisition de la propreté, etc.,
- Des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale et particulièrement dans l'exercice de la fonction d'autorité,
- Des fragilités parentales dans des contextes de séparation, divorce, violences...

III. Identification des institutions et partenaires en 2023

- Les structures du Service Petite Enfance (SPE), le Centre Social municipal Saint-Exupéry, le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la ville de Montgeron,
- Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Montgeron et Draveil,
- Le CCAS et la PMI de Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Draveil,
- Le CMPP de Montgeron,
- L'association Léa,
- L'association Coallia de Montgeron,
- L'Éducation Nationale représentée par les écoles maternelles de la ville de Montgeron,
- La Caisse des Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne,
- Le Conseil départemental de l'Essonne.

IV. Finalités, objectifs et priorité

1. Finalités et valeurs

Le but poursuivi est le développement d'une relation d'écoute et d'échange auprès des enfants et de leur famille.

Les finalités sont :

- Le soutien à la parentalité,
- La rupture de l'isolement,
- La valorisation des compétences des parents et des enfants.

Les valeurs partagées sont :

- ✓ Le respect de tout autre humain dans son individualité,
- ✓ L'accueil anonyme ou au minimum confidentiel,
- ✓ L'absence de visée thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles,
- ✓ La mixité sociale et culturelle de l'accueil dans le respect des différences,
- ✓ Un lieu structuré par des règles de vie notifiées dans la charte,
- ✓ Un accès libre et gratuit dans le temps et la fréquence,
- ✓ L'absence de jugement,
- ✓ Une non-substitution aux parents : les parents restent responsables de leurs enfants et assurent la surveillance et les soins durant les temps d'accueil,
- ✓ Un travail partenarial et en réseau.

2. Les objectifs

- **Contribuer à offrir des conditions favorables et nécessaires à l'exercice de la fonction parentale :**
 - ✉ Accueillir les parents et futurs parents accompagnés de leurs enfants âgés de moins de quatre ans,
 - ✉ Proposer une écoute des enfants et des parents sans jugement,
 - ✉ Participer au soutien et à l'accompagnement précoce du développement du processus du devenir parent :
 - Favoriser et soutenir la qualité du lien d'attachement entre le jeune enfant et son/ses parent(s),
 - Contribuer à la prévention des troubles ou des difficultés observées dans la relation enfant-parent,
 - Valoriser les compétences des parents et des enfants,
 - Accompagner le parent dans ses capacités de réflexions pour trouver ses propres réponses adaptées à ses besoins,
 - ✉ Renforcer les formations des accueillants dans les domaines de l'accompagnement parental, du développement global de l'enfant et des problématiques sociétales actuelles (ex : violences conjugales, protection de l'enfance, ...)

- **Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant :**
 - ↵ Contribuer à la socialisation de l'enfant, à la préparation de l'enfant à la vie en collectivité,
 - ↵ Préparer et accompagner progressivement et avec bienveillance les premières expériences de séparation en présence de la figure d'attachement,
 - ↵ Favoriser et conforter la relation enfant-parent et la relation entre pairs,
 - ↵ Contribuer à l'éveil de l'enfant à travers le jeu,
 - ↵ Contribuer au développement psychomoteur de l'enfant,
 - ↵ Créer des espaces de jeux adaptés et évolutifs,
 - ↵ Proposer des supports éducatifs,
 - ↵ Contribuer au repérage précoce de troubles développementaux chez l'enfant.

- **Favoriser les rencontres et les échanges entre les parents, et entre les parents et les professionnels :**
 - ↵ Privilégier l'expression de la parole des personnes présentes (parents-adultes et enfants),
 - ↵ Favoriser également les échanges afin de prévenir ou de rompre l'isolement (géographique, intergénérationnel ou culturel, etc.) d'un certain nombre de familles, et de permettre à certains parents de prendre du recul par rapport à leur quotidien.

- **Favoriser la participation des familles au lieu d'accueil :**
 - ↵ Associer les parents dans le respect des règles de vie du LAEP,
 - ↵ Associer les parents dans la réflexion de l'évolution du fonctionnement du LAEP dans la mesure du possible (enquête d'opinion/ de satisfaction, etc...)

- **Permettre l'accès à l'information**
 - ↵ Proposer des supports d'information,
 - ↵ Proposer aux familles de participer aux actions ou activités complémentaires développées par les autres services de la ville de Montgeron ou sur le territoire intercommunal (groupes Café des parents, conférences thématiques, programme d'ateliers ou d'activités parents-enfants, présence d'une ludothèque intercommunale au Centre Social Aimé Césaire, etc.),

- **Valoriser le LAEP auprès des familles et des autres partenaires**
 - ↵ Faire évoluer les supports de communication (affichage et signalétique),
 - ↵ Poursuivre les rencontres partenariales actuelles, identifier de nouveaux partenaires locaux, ...
 - ↵ Participer au réseau départemental des LAEP coordonné par la CAF de l'Essonne.

3. La priorité

Depuis sa création en 1999, le LAEP est un service à destination des enfants de moins de quatre ans, des parents et des futurs parents.

V. Cadre de fonctionnement

1. Implantation du lieu

Le LAEP se situe en milieu urbain dans le quartier de l'Oly (classé en quartier prioritaire et bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine d'intérêt régional).

Depuis 2009, le LAEP se situe dans les locaux du complexe scolaire Hélène Boucher au 36, rue des Saules - 91230 Montgeron. Ainsi, le LAEP profite d'une vue directe sur la cour de récréation de l'école maternelle Hélène Boucher.

D'une surface d'environ 140m², le local a été aménagé en différents espaces de jeux pour les enfants jusqu'à 4 ans et de convivialité pour les accompagnants.

2. Les critères d'admission

Le lieu est destiné aux enfants de moins de 4 ans et leur parent accompagnant. Il n'y a pas d'inscription. L'accès est libre et gratuit, chacun peut venir quand il le veut et rester le temps souhaité. Les futurs parents sont également les bienvenus.

Le lieu d'accueil est dédié aux familles Montgeronnaises depuis la reprise d'activité au 30/08/2021. Les familles non montgeronnaises qui se présentent sont accueillies et à l'issue orientées vers les équipements petite enfance-parentalité de leur ville ou vers les autres LAEP implantés sur le territoire essonnien. Le dépliant des LAEP d'Essonne leur est donné.

3. Accueil des familles/Amplitude d'ouverture

Actuellement, le LAEP propose deux séances d'accueil hebdomadaire. Chaque séance s'accompagne d'un temps pré- et post-accueil.

Séances	Mardi	Vendredi
Horaires d'accueil du public	17h-19h	9h-11h30
Nombre d'heures d'ouverture par séance	2h	2h30
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	4h30	
Temps de préparation	16h30-17h	8h30-9h
Temps de concertation (débriefing post-séance)	19h-19h30	11h30-12h
Nombre d'heures d'organisation par séance	1h	1h
Nombre d'heures d'organisation hebdomadaire	2h	

Capacité d'accueil maximale : 57 personnes (enfants et adultes).

Période de fermeture :

- Le LAEP est fermé une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires sauf à Noël (fermeture les deux semaines),
- L'été, le LAEP ferme de mi-juillet à fin Août.

Remarque : Les familles qui fréquentent régulièrement le LAEP et qui ne partent pas en vacances apprécient fortement l'ouverture du lieu lors des petites vacances scolaires.

4. Modalités d'accueil des familles

L'accueil des familles au sein du LAEP est réalisé par au moins deux accueillants.

Le lieu d'accueil doit permettre aux adultes et aux enfants de se sentir en sécurité et à l'aise dans un environnement propice à la rencontre, à l'échange, la découverte tout en garantissant l'anonymat, la confidentialité et le respect mutuel des règles de vie en société.

« 1, 2, 3 Soleil » se réfère à la charte des Lieux d'Accueil Enfants-Parents des REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Il est fondé sur le principe de citoyenneté, de neutralité et de respect d'un lieu public.

Aucune formalité administrative n'est nécessaire. L'accès est libre, anonyme, confidentiel, sans inscription préalable et gratuit. Le temps de présence et la fréquentation du lieu reposent sur une libre adhésion des familles.

Pendant toute la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et celui-ci ne peut donc pas s'absenter. L'adulte accompagnant est garant du respect des règles de vie et de la sécurité de l'enfant. Si l'enfant se met en danger ou ne respecte pas une règle de vie et/ou d'un jeu, l'adulte accompagnant doit intervenir ou les accueillants le cas échéant.

L'adulte tuteur est tenu d'inscrire sur le tableau prévu à cet effet le prénom de l'enfant, sa date de naissance ainsi que son prénom et son lien de parenté.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement respectueux à l'égard des autres personnes (enfants et adultes), du matériel, des locaux et des principes de fonctionnement du lieu.

5. Les accueillants

L'accueillant est un professionnel formé à l'écoute et/ou à la pratique de l'accueil en LAEP. Il a des compétences en matière de parentalité et de Petite Enfance.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillants).

Le gestionnaire est garant du projet mis en œuvre par l'équipe d'accueillants (salariés et/ou mis à disposition).

Deux accueillants au minimum doivent être présents pour assurer l'ouverture du lieu et accueillir le public. Le cas échéant, le lieu sera fermé.

Les missions de l'accueillant sont :

a) Accueillir l'enfant accompagné de son parent ou d'un adulte référent :

- Accueillir de façon personnalisée chaque enfant et chaque adulte,
- Contribuer au développement et à l'autonomie de l'enfant,
- Reconnaître et valoriser les capacités individuelles de l'enfant,
- Aider à la socialisation de l'enfant, au processus de séparation en assurant une fonction tierce,
- Médiatiser les échanges par le jeu et/ou la parole (verbaliser, reformuler, relancer pour favoriser l'expression).

b) Assurer un rôle de soutien à la fonction parentale :

- Observer, accompagner et soutenir la relation enfant-parent en se situant dans une écoute bienveillante et empathique, à juste distance, et en tenant compte des singularités familiales (culturelles, sociales, ...),
- Valoriser les compétences parentales,
- Partager les questionnements des adultes ou des futurs parents,
- Répondre aux demandes formulées par les familles, les accompagner dans le cheminement de leurs réflexions, soutenir parfois un travail de conscientisation, assurer une fonction d'étayage et de contenance, et si besoin, les orienter vers d'autres lieux ressources,
- Prévenir les troubles précoces de la relation parent-enfant,
- S'inscrire dans le cadre d'actions de la protection de l'enfance, ce qui sous-entend :
 - Veiller au respect des droits de l'enfant,
 - Écouter les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ou de leur fonction parentale,
 - Savoir repérer les situations à risque ou de danger pour l'enfant et appliquer le cadre légal relatif à la notion de danger de mineurs,
 - Mettre en œuvre des actions de prévention et de soutien adaptées : travail de mise en mots, conseils, guidance, orientation vers des partenaires, échanges avec des partenaires si levée de l'anonymat par un parent et ce, dans le respect du cadre du secret professionnel partagé.

Remarque : Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles sur la transmission des informations préoccupantes).

c) Favoriser les échanges et la création du lien social :

- Encourager et soutenir les interactions entre l'enfant et son parent, entre les enfants, entre les adultes-parents,
- Permettre aux adultes de se rencontrer, de se poser, de s'autoriser un temps entre « parenthèse »,
- Concourir à rompre l'isolement de certaines familles.

d) Garantir le bon fonctionnement du lieu en tenant compte des personnes présentes en lien avec la responsable et les autres accueillants :

- Co-animer les temps d'accueil,
- Garantir le respect du cadre de fonctionnement (remise de la charte d'accueil à chaque nouvelle famille),
- Etre garant du matériel, de la sécurité et des bonnes conditions d'hygiène du lieu,
- Connaître les procédures de sécurité, participer aux exercices PPMS, Sécurité Incendie, et aux formations spécifiques,
- Travailler en équipe : l'aménagement de l'espace avec des repères pour les enfants et les accompagnants, l'utilisation des locaux (mise en place et rangement de la salle), la préparation budgétaire et la participation aux commandes (choix du mobilier, du matériel, des jeux et des jouets), la gestion technique de l'équipement...
- Porter le projet du LAEP avec les autres accueillants et la responsable, en tenant compte du partage des locaux avec le Relais Petite Enfance :
- Promouvoir cette offre de service : communiquer à l'aide des différents supports mis à disposition, favoriser des rencontres partenaires (PMI, structures petite enfance, écoles, médecins, associations ...),
- Participer aux manifestations locales : journée porte ouverte ou anniversaire...,
- Participer à l'organisation et au fonctionnement du LAEP : réunions de régulation, réunion de mutualisation, comité de pilotage, réunion réseau LAEP-CAF Essonne, supervision...,
- Participer à une réflexion partenariale avec l'ensemble des services qui concourent au soutien à la fonction parentale,
- Participer au suivi qualitatif et quantitatif de la fréquentation du lieu après chaque temps d'accueil et lors des réunions de régulation,
- Participer à l'élaboration et à la rédaction du bilan d'activité annuel, du rapport d'activité triennal, à l'identification des besoins territoriaux en termes de soutien à la parentalité.

Les qualités inhérentes à la fonction d'accueillant sont :

- ✓ Sens de l'observation,
- ✓ Capacité d'écoute et d'analyse,
- ✓ Respect de l'autre, tolérance (non-jugement), bienveillance,
- ✓ Disponibilité,

- ✓ Empathie,
- ✓ Discrétion, respect du cadre déontologique,
- ✓ Travail en équipe et réseau,
- ✓ Capacité à se remettre en question et à analyser sa pratique.

6. Règles de vie (Cf. charte d'accueil en pièce jointe)

Les poussettes, les vélos ou les trotteurs doivent être rangés dans le local prévu à cet effet.

A l'entrée, pour des raisons d'hygiène, les adultes et les enfants sont invités à se déchausser ou porter des chaussons ou sur-chaussures. Des porte-manteaux sont à disposition dans l'espace cuisine pour accrocher les affaires personnelles (sac à main, sac à langer).

La collectivité décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'affaires et/ou objets appartenant aux usagers.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux enfants d'accéder au coin cuisine.

L'adulte tuteur est responsable de l'accompagnement de l'enfant aux toilettes.

Le port d'un tablier est obligatoire pour les jeux d'eau. Il est conseillé aux familles d'apporter une tenue de change si besoin.

Les jouets/jeux d'eau et de sable doivent rester dans les espaces réservés à cet effet.

Un espace est spécialement réservé aux bébés. Il peut être utilisé par les plus grands à la seule condition qu'aucun bébé ne s'y trouve.

Discrétion et rigueur sont nécessaires : en application de la législation portant sur le droit à l'image, la réalisation de photos et/ou de films est **interdite**.

L'utilisation du téléphone portable doit rester exceptionnelle (situation d'urgence).

Avant son départ ou avant la fermeture du lieu : chacun, petit ou grand, est invité à participer au rangement.

7. La supervision

La supervision est indispensable et obligatoire (8 heures par accueillant et par an minimum). Elle est assurée par un professionnel extérieur à l'équipe ayant une formation en psychologie et/ou psychanalyse.

La supervision se déroule au sein du LAEP et dure 3 heures.

La supervision permet d'explicitier dans un cadre collectif :

- Les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles,
- De réfléchir au sens des attitudes d'accueil en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe,
- De trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies,
- De travailler la posture professionnelle et porter la décision territoriale de restriction d'accueil.

Ce dispositif de supervision permet au professionnel accueillant de réfléchir individuellement sur ce qu'il peut mettre en jeu en tant que personne dans sa pratique d'accueil de certaines situations familiales.

VI. Le partenariat

Il existe plusieurs formes de partenariat :

- ✓ Les partenaires de concertation : SPE, RPE, PMI, Centres sociaux, PRE, ...
- ✓ Les partenaires financiers : CAF, commune.
- ✓ Les partenaires de moyens en nature : Commune (prêt de matériel, prestation alimentaire, services techniques, etc.)
- ✓ Les partenaires de soutien technique : CAF.
- ✓ Les partenaires de réseau : CAF et autres LAEP.

Le projet de fonctionnement d'un LAEP ne peut se concevoir qu'au moyen d'un partenariat actif entre les différents acteurs du territoire.

Ainsi, le travail en partenariat et/ou en réseau a pour objectif de :

- partager un diagnostic, de suivre et faire connaître l'activité du LAEP et d'en dresser le bilan,
- organiser l'échange sur les pratiques et outils professionnels pour éviter l'isolement des accueillants.

Ce travail s'inscrit dans le cadre :

- d'un comité de pilotage propre au LAEP (projet en cours);
- d'un réseau de LAEP ou d'un réseau d'acteurs relatifs à la parentalité dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) en particulier.

VII. Les moyens

1. Les moyens humains

Poste	Qualification	Nombre	Nombre d'heures de présence	Autre activité extérieure	Formation à la pratique d'accueil
Accueillante	Psychologue	4	20%,	Psychologue du Service Petite Enfance, Montgeron.	2022
Accueillants	Éducatrice de Jeunes enfants		13,5%, 5h/semaine	Mise à disposition du Service Petite Enfance, Montgeron	2022
	Éducatrice de jeunes enfants		12,5%, 4h30/semaine	Mise à disposition du Service Petite Enfance, Montgeron	2023
Superviseur	Psychomotricienne et psychopraticienne		21h/an	Psychologue en libéral, accueillant en LAEP	

2. Les moyens matériels

Le LAEP « 1,2,3 Soleil » a été aménagé en différents espaces :

- Espace dédié aux nourrissons,
- Espace lecture,
- Espace jeux libres : manipulation diverse de jeux (empilements, construction, sensoriels, etc.)
- Espace jeux symboliques (garage, bricolage, dinette, déguisements...)
- Espace puzzle, abaqués, encastrement, etc.,
- Espace jeux d'eau avec une fontaine,
- Espace dessin-gommettes-tableau à craies,
- Espace bac à sable,
- Espace détente.

Des petites voitures et un parcours avec des modules de motricité sont également mis à disposition.

Les différents matériels et fournitures ainsi que le mobilier (table, chaises, tableau...) sont adaptés aux âges des enfants accueillis.

Le local comprend également :

- Une entrée avec des porte-manteaux,
- Un bureau avec ordinateur pour la coordinatrice et l'équipe,
- Un espace cuisine à l'accès sécurisé avec mise à disposition d'une bouilloire, d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur,
- Des toilettes pour enfants avec un espace pour le change et un lavabo,
- Des toilettes pour adultes avec un lavabo,
- Une réserve où sont stockés :
 - o Les matériels et produits d'entretien et d'hygiène,
 - o Des petites fournitures pédagogiques (crayons, gommettes, ...),
 - o Des modules de motricité,
- Un local poussettes.

VIII. Le montage financier

Une demande de renouvellement de la convention d'objectif et de financement pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027 a été adressée à la CAF de l'Essonne.

Cette demande comporte :

- Une lettre d'intention à la CAF avec demande de renouvellement d'agrément,
- Un rapport triennal de l'activité du LAEP portant sur la période 2021/2023,
- Un projet de fonctionnement actualisé,
- La charte d'accueil du LAEP,
- La fiche de poste de l'accueillant,
- Le budget prévisionnel de fonctionnement pour 2024.

IX. Instances de concertation, coordination et régulation

La coordination

La coordination est assurée par Mme FERNANDES Chloé, psychologue accueillante. La coordinatrice organise des réunions d'équipe dites de régulation.

La coordinatrice réalise le suivi de l'activité du LAEP et en rend compte à sa hiérarchie lors de bilan avec la Directrice du Service Petite Enfance.

La mutualisation des locaux de « 1,2,3 Soleil »

Depuis le mois de janvier 2024, le Relais Petite Enfance de la Ville occupe les locaux une fois par mois dans le cadre d'activités et de rencontres avec les assistantes maternelles du secteur libre et les enfants gardés.

Un projet devrait voir le jour courant 2024/2025 en faveur d'une mutualisation des locaux du LAEP et du RPE. Un emploi du temps a été pensé en ce qui concerne le partage du bureau et de la salle de jeux. Pour le moment, aucune date n'a été définie en ce qui concerne ce projet.

Le travail en réseau

De juillet à décembre 2019, les réunions du réseau ont été suspendues du fait de l'absence de la référente départementale parentalité.

Depuis l'arrivée de la nouvelle coordinatrice en 2022, aucun travail en réseau n'a été proposé. L'équipe se rend, dès que la conjoncture le permet, sur les autres LAEP qui ouvrent leurs portes durant des rencontres/des portes ouvertes. Le travail en réseau auprès de la CAF devrait être d'avantage développé car précieux pour la consolidation d'un LAEP.

X. La communication

❖ Outils internes :

En 2019, le support écrit de communication de « 1,2,3 Soleil » a été modernisé. De nouvelles affiches ont été diffusées auprès des partenaires sur le territoire.

Le service communication de la ville de Montgeron diffuse sur le site internet de la ville les informations relatives aux ouvertures du LAEP.

<https://www.montgeron.fr/mon-quotidien/petite-enfance/le-lieu-daccueil-enfants-parents/>

La charte d'accueil a également été actualisée.

❖ Outils externes :

Dans le cadre du réseau départemental des LAEP en Essonne, le travail de groupe portant sur la communication autour des LAEP a permis d'aboutir à la réalisation d'une plaquette départementale des LAEP diffusée auprès du public d'accueilli.

Le LAEP est également référencé sur le site <https://mon-enfant.fr/>.

XI. Les modalités d'évaluation

Une évaluation annuelle quantitative et qualitative est réalisée et donne lieu à un bilan annuel d'activité adressé à la CAF de l'Essonne.

A. Les indicateurs quantitatifs

- Nombre annuel de séances,
- Nombre annuel d'heures d'ouverture au public,
- Nombre annuel de familles différentes accueillies
- Nombre annuel de nouvelles familles accueillies,
- Nombre annuel de fratries différentes accueillies
- Nombre annuel d'enfants différents accueillis avec :
 - o Pourcentage selon mixité fille/garçon,
 - o Nombre d'enfants accueillis par tranche d'âges (à naître, 0-2 ans et 2-4ans),
- Nombre annuel de professionnels accueillis dans le cadre de l'accueil de certaines familles,
- Nombre d'enfants accueillis par séance,
- Nombre d'adultes accueillis par séance,
- Nombre d'accueillants par séance,
- Qualité de l'adulte qui accompagne l'enfant : nombre annuel et pourcentage,
- Les modes de connaissance du LAEP par les nouvelles familles : nombre annuel et pourcentage,
- Nombre d'heures d'organisation (temps pré- et post-accueil, rangement, lavage),
- Nombre d'heures de réunions (régulation, mutualisation, réseau LAEP, formations),
- Nombre d'heures de supervision.

B. Les indicateurs qualitatifs

- Des vignettes cliniques sur certaines situations familiales accueillies permettent d'exposer de manière non exhaustive les problématiques rencontrées,
- Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accueil des familles, de l'organisation et/ou du fonctionnement du LAEP,
- La nature et la qualité du travail d'équipe menée en interne ou en externe,
- L'analyse de l'atteinte ou non des objectifs annuels,
- Une réflexion menée sur des propositions d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du LAEP.

En guise de conclusion...

1,2,3 Soleil demeure un lieu fort, bénéfique pour de nombreuses familles. Il représente une offre de service complémentaire qui continue de manière pérenne à répondre à des besoins territoriaux identifiés portant sur des familles isolées, fragilisées et/ou qui ne bénéficient pas d'un accueil en structures Petite enfance.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-justice.com

Projet de fonctionnement du LAEP « 1,2,3 Soleil » - octobre 2024

99_DE-091-219104213-20241216-DCM24_103_P

C'est un lieu qui reste encore méconnu dans son existence et ses fonctions ; certains partenaires et familles regrettent de l'avoir connu « trop tard ».

Fait à Montgeron, le 3/10/2024

Sylvie CARILLON

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France

**Lieu d'Accueil Enfants-Parents****« 1,2,3 Soleil »**

36, rue des Saules
91230 MONTGERON
01.69.52.95.35
06.20.41.00.76

Coordinatrice : [REDACTED]

BILAN D'ACTIVITÉ 2021 – 2022 – 2023 – 1^{er} Semestre 2024**Introduction**

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « 1,2,3 Soleil » est une structure ouverte depuis 1999. Ce projet de LAEP est né d'une réflexion des professionnels du Service Petite Enfance (SPE) de la ville de Montgeron en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Maison Départementale des Solidarités (MDS), l'Éducation Nationale et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Le LAEP est une structure rattachée au Service Petite Enfance de la ville de MONTGERON. Sa gestion est municipale et la CAF de l'Essonne est le financeur.

Installé pendant dix ans dans un appartement de la Prairie de l'Oly, « 1,2,3 Soleil » a déménagé en 2010 dans de nouveaux locaux implantés sur le site scolaire Hélène Boucher.

Le cadre d'accueil est défini par la charte des LAEP de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ainsi que par la charte des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) :

- Anonymat et confidentialité,
- Accès libre, gratuit, sans rendez-vous ni inscription,
- Accès aux enfants de 0 à 4 ans,
- Présence d'au moins un parent ou d'un adulte référent de l'enfant pendant la durée de l'accueil,
- Présence minimum obligatoire de deux accueillants minimum.

I. Rappel des objectifs**En 2021, les objectifs étaient :**

- Pérenniser l'accueil des familles tout en continuant de s'adapter à l'évolution de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- Accompagner un nouveau accueillant sur sa prise de poste prévue le 04/01/2021 dans le cadre d'une mise à disposition au sein du Service Petite Enfance ;
- Elaborer le lancement d'une étude de faisabilité portant sur un projet de transfert de gestion du LAEP sur la Communauté d'agglomération Val d'Yerres et Val de Seine.

En 2022, les objectifs étaient :

- Pérenniser l'activité du lieu d'accueil grâce au recrutement et à l'accompagnement d'un nouvel accueillant-coordonateur ainsi que d'un superviseur ;
- Proposer des actions de promotion du LAEP : envisager une porte ouverte dédiée aux professionnels du territoire et réfléchir au projet autour de la création d'un réseau des LAEP de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres et Val de Seine ;
- Pouvoir participer à nouveau au travail collectif proposé via le réseau départemental de l'Essonne des LAEP, en espérant que celui-ci soit relancé par la CAF d'Essonne.

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104213-20241216-DCH24_103.P

Les objectifs étaient :

- Perenniser l'équipe et les accueils
- Mutualiser les locaux avec le PRE ou le RPE (objectif qui sera décalé pour l'année 2024, la mutualisation se fera avec le RPE)

II. Données quantitatives

Les heures d'ouverture hebdomadaire de "1,2,3 Soleil"
2021

Séances	Horaires d'accueil du public	Nombre d'heures d'ouverture par séance	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
Lundi	14h30-17h	2h30	7h
Mardi	17h-19h	2h	
Vendredi	9h-11h30	2h30	

PERIODE SCOLAIRE ET NON SCOLAIRE									
	LUNDI		VENDREDI		MARDI				
	2h30 d'accueil / séance		2h d'accueil/séance				Nombre mensuel de séances d'accueil	Nombre mensuel d'heures d'ouverture au public	
	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle			
Janvier	4	10	4	10	4	8	12	28	
Février	3	7,5	3	7,5	3	6	9	21	
Mars	5	12,5	4	10	5	10	14	32,5	
Avril	2	5	4	10	3	6	9	21	
Mai	4	10	3	7,5	4	8	11	25,5	
Juin	4	10	4	10	5	10	13	30	
Juillet	1	2,5	2	5	1	2	4	9,5	
Août	1	2,5	0	0	1	2	2	4,5	
Septembre	4	10	4	10	4	8	12	28	
Octobre	2	5	4	10	3	6	9	21	
Novembre	4	10	4	10	5	10	13	30	
Décembre	2	5	3	7,5	2	4	7	16,5	
TOTAL	36	90	39	97,5	40	80	TOTAL ANNUEL	115	267,5

2022

Séances	Horaires d'accueil du public	Nombre d'heures d'ouverture par séance	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
Lundi	Fermé depuis Janvier 2022	0	4,5
Mardi	17h-19h	2	
Vendredi	9h-11h30	2,5	

PERIODE SCOLAIRE							
LUNDI		VENDREDI		MARDI		Nombre mensuel de séances d'accueil	Nombre mensuel d'heures d'ouverture au public
2,50h d'accueil / séance				2h d'accueil/séance			
Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle		
Janvier	0	0	4	10	4	8	18
Février	0	0	3	7,5	2	4	11,5
Mars	0	0	4	10	5	10	20
Avril	0	0	4	10	3	6	16
Mai	0	0	3	7,5	5	10	17,5
Juin	0	0	4	10	4	8	18
Juillet	0	0	2	5	1	2	7
Août	0	0	0	0	1	2	2
Septembre	0	0	5	12,5	4	8	20,5
Octobre	0	0	3	7,5	4	8	15,5
Novembre	0	0	3	7,5	4	8	15,5
Décembre	0	0	3	7,5	2	4	11,5
TOTAL	0	0	38	95	39	78	173

TOTAL	77	173
--------------	-----------	------------

2023

Séances	Horaires d'accueil du public	Nombre d'heures d'ouverture par séance	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
Lundi	Fermé depuis Janvier 2022	0	4,5
Mardi	17h-19h	2	
Vendredi	9h-11h30	2,5	

PERIODE SCOLAIRE ET NON SCOLAIRE									
	LUNDI		VENDREDI		MARDI				
	2,50h d'accueil / séance				2h d'accueil/séance				
	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre de séances	Nombre d'heures d'ouverture mensuelle	Nombre mensuel de séances d'accueil	Nombre mensuel d'heures d'ouverture au public	
Janvier	0	0	4	10	5	10	9	20	
Février	0	0	3	7,5	4	8	7	15,5	
Mars	0	0	6	15	4	8	10	23	
Avril	0	0	3	7,5	3	6	6	13,5	
Mai	0	0	3	7,5	5	10	8	17,5	
Juin	0	0	4	10	4	8	8	18	
Juillet	0	0	1	2,5	2	4	3	6,5	
Août	0	0	0	0	0	0	0	0	
Septembre	0	0	4	10	3	6	7	16	
Octobre	0	0	3	7,5	4	8	7	15,5	
Novembre	0	0	4	10	4	8	8	18	
Décembre	0	0	4	10	3	6	7	16	
TOTAL	0	0	39	97,5	41	82	TOTAL	80	179,5

Fréquentation du LAEP

	Nombre d'heures d'ouverture au public			Nombre de séance			Nombre enfants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Janvier	28,00	18,00	20,00	12	8	9,00	58	31	73
Février	21,00	11,50	15,50	9	5	7,00	35	35	43
Mars	32,50	20,00	23,00	14	9	10,00	60	64	64
Avril	21,00	16,00	13,50	9	7	6,00	42	71	72
Mai	25,50	17,50	17,50	11	8	8,00	52	100	43
Juin	30,00	18,00	18,00	13	8	8,00	57	78	63
Juillet	9,50	7,00	6,50	4	3	3,00	16	35	7
Août	4,50	2,00	0,00	2	1	0,00	13	6	0
Septembre	28,00	20,50	16,00	12	9	7,00	55	56	47
Octobre	21,00	15,50	15,50	9	7	7,00	42	42	69
Novembre	30,00	15,50	18,00	13	7	8,00	73	70	75
Décembre	16,50	11,50	16,00	7	5	7,00	40	26	71
TOTAL	267,50	173,00	179,50	115	77	80	543	614	627

	Moyenne enfants / séance			Nombre adultes			Moyenne adultes / séance			Nombre d'accueillant par séance (en moyenne)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Janvier	5	4	8	49	31	85	4	4	9	2	2	2
Février	4	7	7	33	29	34	4	7	6	2	2	2
Mars	4	8	7	49	58	71	4	6	8	2	2	2
Avril	5	10	9	35	68	71	4	10	11	2	2	2
Mai	5	13	8	42	83	46	4	11	8	2	2	2
Juin	4	10	7	47	74	64	4	10	8	2	2	2
Juillet	4	11	4	13	28	8	3	10	2	2	2	2
Août	7	6	0	11	5	0	6	5	0	2	2	2
Septembre	5	7	7	52	55	58	4	6	8	2	2	2
Octobre	5	7	9	38	45	83	4	6	13	2	2	2
Novembre	6	10	10	64	66	86	5	10	12	2	2	2
Décembre	6	6	14	35	34	76	5	7	15	2	2	2
TOTAL	5	8,25	7,5	468	576	682	4,25	7,67	8,33	2	2	2

	2021	2022	2023
Nombre d'enfants différents accueillis du 01/01 au 31/12	113	94	108
<i>Mixité</i>			
<i>Dont filles</i>	54	43	40
<i>Dont garçons</i>	59	51	68
<i>Par tranche d'âges</i>			
<i>Futurs parents</i>	1	0	2
<i>0 - 2 ans</i>	65	51	62
<i>2 - 4 ans</i>	48	43	44

Nombre de fratries différentes accueillies du 01/01 au 31/12	27	18	18
Nombre de familles différentes accueillies du 01/01 au 31/12	86	70	88
Nombre de nouvelles familles accueillies du 01/01 au 31/12	46	38	50

	2021	2022	2023
Nombre de parents différents accueillis du 01/01 au 31/12	97	99	124
Mères	83	64	81
Pères	9	19	24
Grands-parents	3	10	11
Frères/sœurs (âge majeur)	0	1	0
Tantes/oncles	2	5	8

Nombre de professionnels médico-sociaux accueillis	2	1	4
--	---	---	---

Depuis le 29/08/2021, le LAEP est un service uniquement dédié aux familles Montgeronnaises.

Garde de l'adulte qui accompagne l'enfant à « 123 Soleil :

	2021		2022		2023	
Mères	83	85,60%	357	61,97%	471	69,16%
Pères	9	9,30%	170	29,51%	161	23,64%
Grands-parents	3	3,10%	23	3,99%	28	4,11%
Frères, sœurs (âge majeur)	0	0,00%	1	0,19%	3	0,44%
Tantes, oncles	2	2,00%	25	4,34%	18	2,64%
Total	97	100%	576	100,00%	681	100%

Comment les nouvelles familles ont connu « 123 Soleil

	2021		2022		2023	
Nouvelles familles	46	100%	38	100%	48	100%
Mode de connaissance						
PMI	16	35%	4	10,52%	6	12,50%
Communication (Internet-Flyer)	13	28%	20	52,63%	19	39,58%
Autres structures du Service Petite Enfance	9	19,60%	8	21,05%	8	16,67%
Famille-Amis	5	10,90%	4	10,53%	9	18,75%
Autres (structures médico-sociales, écoles, LAEP)	3	6,50%	2	5,27%	6	12,50%

l'organisation

	Préparation, rangement, lavage, débriefing des séances	Réunion de service (régulation, mutualisation), mise en réseau, partenariat, formations.	Supervision	Nombre d'heures d'organisation
Janvier	12:00	03:00	03:00	18:00
Février	09:00	03:00	03:00	15:00
Mars	14:00	06:00	03:00	23:00
Avril	09:00			9:00
Mai	11:00	03:00		14:00
Juin	13:00	03:00	03:00	19:00
Juillet	07:00		03:00	10:00
Août	05:00			5:00
Septembre	12:00	01:00	03:00	16:00
Octobre	09:00	07:50	03:00	19:50
Novembre	13:00	02:00	03:00	18:00
Décembre	07:00			7:00
TOTAL	121:00:00	28:50:00	24:00:00	173:50:00

En 2021 le nombre total d'heures d'organisation est de 173h30 soit une diminution de 3.9% par rapport à 2020 (180h30).

Bien que l'activité du LAEP a été optimale en 2021, cette baisse des heures d'organisation s'explique par le contexte de crise sanitaire qui est à l'origine de :

- Des temps de réunion de régulation plus courts et pas systématiquement mensuels ;
- La suspension des réunions de mutualisation ;
- La suspension des rencontres du réseau départemental des LAEP de l'Essonne ;

De plus, trois séances de supervision ont été annulées en raison de l'absence du superviseur, hors contexte Covid-19.

Le 24/12/2024

Préparation,

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104213-20241216-DCH24_103_P

	Préparation, ement, age, débriefing des séances	Réunion de service (régulation), mise en réseau, partenariat, Formations.	Supervision	Nombre d'heures d'organisation
Janvier	08:00			08:00
Février	05:00	24:00		05:00
Mars	09:00		03:00	12:00
Avril	07:00			07:00
Mai	08:00	03:00	03:00	14:00
Juin	08:00	03:00	03:00	14:00
Juillet	03:00	03:00	03:00	09:00
Août	01:00	02:00		03:00
Septembre	09:00	06:00	03:00	18:00
Octobre	08:00	03:00		11:00
Novembre	07:00	03:00	03:00	13:00
Décembre	05:00	15:00	03:00	23:00
TOTAL	78:00:00	62:00:00	21:00:00	161:00:00

En 2022 le nombre total d'heures d'organisation est de 161 heures soit une diminution de 7% par rapport à 2021 (173h50).

Malgré l'activité optimale en 2022 du LAEP, cette baisse des heures d'organisation s'explique par le contexte de crise sanitaire qui est à l'origine de :

- Des temps de réunion pas systématiquement mensuels ;
- La suspension des réunions de mutualisation ;
- La suspension des rencontres du réseau départemental des LAEP de l'Essonne ;
- Créneau du lundi après-midi fermé

De plus, il est à noter que l'équipe est également réduite (3 membres au total) et tous exercent d'autres missions sur le service petite enfance.

Le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104213-20241216-DCH24_103_P

	Formation, aménagement, lavage, débriefing des séances	Réunion de service (régulation), mise en réseau, partenariat, Formations.	Supervision	Nombre d'heures d'organisation
Janvier	9,00	3,00		12,00
Février	6,00	2,00	9,00	17,00
Mars	9,00		9,00	18,00
Avril	9,00	3,00		12,00
Mai	8,00		9,00	17,00
Juin	8,00		9,00	17,00
Juillet	4,00	2,00		6,00
Août				0,00
Septembre	7,00	5,00	9,00	21,00
Octobre	7,00	2,00		9,00
Novembre	9,00		9,00	18,00
Décembre	6,00		9,00	15,00
TOTAL	82,00	17,00	63,00	162,00

En 2023 le nombre total d'heures d'organisation est de 120 heures soit une diminution de 25% par rapport à 2022 (162h).

Bien que l'activité du LAEP a été optimale en 2023, cette baisse des heures d'organisation s'explique par :

- De forts besoin sur le service petite enfance ;
- La suspension des réunions de mutualisation ;
- La suspension des rencontres du réseau départemental des LAEP de l'Essonne ;
- Créneau du lundi après-midi fermé.

De plus, il est à noter que l'équipe est également réduite (3 membres au total) et tous exercent d'autres missions sur le service petite enfance.

Au vu du temps d'ouverture, le nombre d'heures d'organisation semble suffisant pour l'équipe.

III. Données qualitatives

A) Les modalités d'accueil mises en place depuis 2021 face à la crise sanitaire

1. L'adaptation au couvre-feu

Face à l'instauration du couvre-feu à 18h, les horaires du temps d'accueil du mardi ont été avancés de 16h à 18h lors de la période du 16/01 au 19/03/2021.

2. Les protocoles d'accueil

Les protocoles d'accueil des familles ont été ajustés selon les recommandations du guide ministériel à chaque phase de la crise sanitaire le nécessitant :

- La restriction de la capacité d'accueil

La capacité d'accueil était de 10 personnes (enfants et adultes confondus) du 01/01 jusqu'au 03/10 puis de 20 personnes entre le 04/10 et le 31/12/2021.

La modalité de l'inscription préalable a été mise en place à partir du 2 Novembre 2020 et a été poursuivi jusqu'au 03 Octobre 2021.

Depuis le lundi 04/10/2021, le LAEP accueille à nouveau de manière libre les familles. Le retour à cette modalité de fonctionnement a été appréciée tant par les familles que par les accueillants.

- Le contact-tracing

Cette procédure est assurée à chaque séance d'accueil. Il est demandé un numéro de téléphone associé au prénom de l'enfant accueilli.

3. L'impact de la crise sanitaire dans les discours des familles

L'impact significatif de la crise sanitaire est le fait que la fréquentation du LAEP est moins importante. Des familles se sont accommodées des conditions d'accueil et sont venues de manière très régulière, la venue au LAEP semblant leur offrir une rupture dans leur repli sur elles-mêmes. D'autres ont fréquenté le LAEP de manière discontinue, cela semble correspondre à des besoins ponctuels de parler de leurs inquiétudes et de solliciter le regard d'un autre (accueillant ou parent). Et puis, il y a ces familles qui ne sont jamais revenues : ont-elles déménagé et trouvé un soutien ailleurs ? se sont-elles refermées sur elles-mêmes et reviendront-elles plus tard ?

Pour les familles fréquentant le LAEP cette année, le Covid-19 était bien évidemment un des sujets de discussion. Des parents ont pu exprimer leur angoisse de tomber malade, leurs inquiétudes pour des proches vulnérables, leurs craintes face à l'émergence d'un nouveau variant « celui-là est plus méchant, contagieux », leurs interrogations face à la vaccination des enfants de 5-12 ans « je ne sais pas quoi faire ? ».

Mais, les sujets ordinaires tels que l'entrée à l'école, le langage, la propreté, la rivalité fraternelle... demeuraient prédominants dans la relation accueilli-accueillant.

B) Quelques situations d'accueil

« 1,2,3 Soleil » est un lieu accueillant la vie psychique de chaque dyade enfant-parent et de chaque individu (petit ou grand) dans sa singularité, à un temps donné.

1) Le non accueil du diagnostic de trisomie - Situation de 2021

Miguel, quatre mois, est venu pour la première fois au LAEP avec sa mère. Ils étaient alors tous deux accompagnés d'une travailleuse en intervention sociale et familiale (TISF). Lors de la première séance, Madame évoque douloureusement son accouchement en période Covid et l'annonce du diagnostic de trisomie qui s'en est suivi. Elle relate que sa grossesse s'est déroulée normalement, qu'elle a fait un dépistage de trisomie au vu de son âge avancé. Madame apparaît encore sous le choc de l'annonce brutale post-accouchement de la trisomie de Miguel. Elle est là, assise à côté du petit corps de Miguel, impassible ; elle explique dans le détail comment le contexte du Covid a conduit à une désorganisation de sa prise en charge médicale et ainsi au fait que l'annonce du diagnostic n'a eu lieu qu'après la naissance de Miguel.

« Si on avait su ... ». « Il est là maintenant ».

Elle relate avoir supposé que les résultats étaient bons puisqu'aucun des médecins (traitant ou spécialiste) ne l'ont appelée. Elle précise qu'elle n'a pas reçu les résultats par courrier. Elle revient sur les échanges avec le médecin de la maternité et les conflits perçus entre les différents médecins rencontrés au détour de cette grossesse et qui selon ses propres mots se sont renvoyés la balle. Avec émotion, elle évoque la phrase d'un médecin « Vous auriez dû appeler, demander les résultats ». Madame nous est apparue fragilisée, culpabilisée. Accueillir Miguel est difficile, en ce qu'il renvoie : un diagnostic annoncé peut-être trop tard pour cette femme et son couple. Madame est submergée par la réalité qui est la sienne depuis quelques mois. Elle s'efforce de

le 24/12/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-091-219104213-20241216-DCH24_103_P

le 24/12/2024, au moment où elle vient au LAEP, elle est dans une tentative d'élaboration qui le décharge des éléments. Elle a besoin d'écoute, de soutien et d'étayage. Nous percevons qu'elle ne cesse de se demander ce qu'elle aurait fait avec son mari s'ils avaient su avant : « est-ce qu'on l'aurait gardé quand même ? ».

L'accueil de Madame et de Miguel ne s'est pas pérennisé. Madame est revenue une fois avec Miguel sans la TISF. Elle a exprimé sa difficulté à sortir de chez elle avec lui et ainsi, son besoin d'être soutenue et accompagnée. Est-ce que cette difficulté de sortir de chez elle témoigne de sa propre difficulté à voir la différence de Miguel dans le regard des autres et par là, sa difficulté à accueillir et accepter pleinement la réalité de son enfant atteint de trisomie 21 ? Venir au LAEP était certainement une action menée trop tôt pour Madame. C'était quelque part lui faire violence que d'insister à ce qu'elle revienne malgré elle. Parfois, comme ici, être accueillant en LAEP, c'est accueillir avec humilité une mère qui essaie d'accueillir son enfant. C'est avec bienveillance, accepter de la voir traverser un chaos émotionnel et de la laisser cheminer à son rythme tout en restant là, présent, disponible, soutenant, respectueux. Madame a besoin de temps et elle a certainement besoin de mieux appréhender Miguel dans un environnement familial, rassurant pour elle : sa propre famille. Lors du second accueil, il a été conseillé à Madame de bénéficier d'un soutien psychologique afin d'avoir un espace-temps pour parler, élaborer sur son vécu passé et actuel.

2) Une séparation en présence après des deuils périnataux - Situation 2022

Mael et sa maman sont orientés à « 1,2,3 Soleil » après une familiarisation en crèche très difficile à vivre pour le petit garçon de deux ans. Madame et son fils n'étant pas encore prêts à se séparer, Madame souhaite travailler la séparation en présence, avant de le mettre à la crèche afin que la séparation pour l'école, en Septembre prochain, puisse se faire sans difficultés. Il n'y a pas d'urgence, Madame ne travaille pas.

Dès le premier accueil, Madame nous raconte leur histoire : elle a fait cinq fausses couches. Mael est né le jour de Noël, il est son cadeau. Le papa est présent, il s'agit d'un remariage. Mael a donc deux grandes sœurs, déjà adolescentes. C'est une famille unie et chaleureuse.

L'équipe remarque très rapidement que Mael est en mesure de se séparer en présence. Il part jouer, interagit avec les autres enfants et accueillants présents, se pose longtemps sur quelques activités. Madame reste toujours près de lui, le sollicitant énormément : « Mael, chante à l'Accueillante la comptine que je t'ai apprise », « Mael, va jouer aux voitures, tu es déjà avec maman toute la journée », « Mael, va jouer avec le petit garçon ». Mael, à chaque fois, s'arrête dans son entreprise pour répondre aux sollicitations de sa maman. Il lui montre qu'il est bien vivant et qu'il va bien. Quand il s'exécute, Madame rit aux éclats et appelle les accueillants pour leur montrer tout ce que son fils sait faire.

Madame ne s'assoit jamais. Elle reste toujours debout, cherchant son garçon du regard. Elle chronomètre leurs temps de séparation : 10 minutes, pas plus. Dans ces moments-là, elle s'éloigne de lui, le laissant jouer. Lorsque le temps est écoulé, Madame montre sa montre aux accueillants et dit : « ça fait 10 minutes, c'est bon ! » et part rejoindre son fils.

Après cinq fausses couches, Madame est traversée par des angoisses de mort, dans l'hyper-contrôle pour contrebalancer ses angoisses. Mael y répond à chaque fois, lui montrant inconsciemment à quel point il est vivant et en bonne santé. L'équipe fait un lien avec l'attitude de Madame : très sociable, bavarde, elle va vers tous les parents et enfants, parle fort, rit beaucoup, fait des blagues. C'est une femme chaleureuse, extravertie, que l'on remarque à coups sûrs. En miroir, Mael est également très sociable, allant aisément à la rencontre des autres enfants et des autres adultes. Madame est dans le remplissage psychique, ne laissant aucun vide ou aucun espace d'où pourrait émerger une angoisse. Le vide faisant échos à la séparation et la mort.

Madame met en place beaucoup de défenses, notamment lorsqu'elle nous soutient ne pas avoir de difficulté dans la séparation. Madame vient aux accueils avec sa belle-mère ou son mari, le père de Mael. Tous soutiennent que Madame et Mael sont très fusionnels, « c'est surtout

Madame, nous dit Monsieur, « elle aurait bien besoin de voir un psy », nous intime la belle-Madame met en place beaucoup de défenses, que nous respectons car ainsi, elle se protège de ces deuils périnataux traumatiques. Avec patience et bienveillance, nous l'accompagnons dans cette épreuve de séparation qui se fait au rythme de la dyade.

3)Le rejet et l'accueil – Situation de 2023

Septembre 2023, lors des premiers jours d'ouverture, une famille composée d'un père, d'une mère et d'une petite fille de presque 3 ans se présente à nous. Le père se confie immédiatement à l'accueillante dans le vestiaire : sa fille ne peut pas aller à l'école « normalement », c'est-à-dire en journée complète et toute la semaine. En petite section, Selena n'arrive pas à s'adapter selon les retours que les maîtresses font à ses deux parents : elle ne tient pas en place, n'est pas en mesure d'appliquer une consigne simple, n'arrive pas à se canaliser et met la classe à mal. De plus, Selena ne prononce aucun mot, elle ne parle pas. Monsieur ne cache pas sa colère et son incompréhension : l'école est pourtant obligatoire à partir de 3 ans. Il ne comprend pas vraiment cette décision qu'il juge trop hâtive. Pourtant, monsieur dit que c'est compliqué à la maison : Selena est une petite fille dynamique, difficile à suivre.

Le papa déplore sa méconnaissance du lieu, persuadé qu'un tremplin pareil aurait pu être bénéfique à sa petite fille avant son entrée à l'école.

Madame ne parle pas. Elle s'installe à côté de monsieur et regarde sa fille explorer avec excitation ce nouveau lieu rempli de jouets en tout genre.

Cette famille a été orientée au LAEP par le PRE et devient une des familles les plus régulières.

Présents à chaque accueil, les parents se mettent au travail et avancent à leur rythme quant à leur posture parentale. Au LAEP, ils apprennent à mettre des mots et à parler à leur petite fille. Lors des premières séances, Monsieur et Madame ne parlaient pas du tout à Selena. Pour la moucher, ils l'attrapent par derrière et lui plaquent le mouchoir sur le nez. Au moment de partir, Selena était attrapée par le bras et tirée de force jusqu'à la sortie. Pour jouer, un objet quelconque pour lequel Selena ne montrait pas d'intérêt particulier lui était mis entre les mains. Progressivement, les parents s'essayaient à l'exercice. Dans un premier temps, les accueillantes sont beaucoup allées vers Selena : pour lui parler, pour initier des interactions, pour mettre en mots ses émotions et les expériences qu'elle vivait. La voyant réagir, Monsieur commence à saisir l'importance de la parole dans le développement de son enfant. Madame reste toujours très silencieuse, en retrait, dans l'observation de Selena. En famille, ils passent de bon moment et rient aux éclats. Le dialogue et le lien avec Madame est compliqué car cette dernière ne parlerait pas français et ne comprendrait pas parfaitement bien tous les échanges. En revanche, Madame a pu se lier d'amitié avec une autre maman régulière qui parle la même langue maternelle.

Au fil des accueils, quelques mots émergent chez Selena. Elle prend plaisir à se rendre au LAEP, vient en courant, le sourire aux lèvres. A présent, elle est capable de construire des jeux symboliques seule, fait babiller ses personnages ; rentre en interaction avec d'autres enfants et ils construisent des jeux ensemble en riant. Elle est en mesure de se poser longuement sur une activité qui lui plaît telle que le dessin, la pâte-à-modelée, le sable, les jeux d'eaux, les jeux de construction, etc. Selena s'épanouit, sous le regard étayant et mélioratif des accueillantes. Les deux parents sont rassurés de se rendre compte que leur fille est « intelligente », et qu'elle est en mesure de s'adapter.

L'accompagnement à la parentalité commence tout juste, mais les parents sont volontaires. La situation avec l'école évolue positivement : Selena a eu accès à toutes les matinées en scolarisation. Les angoisses de Monsieur autour de l'école quittent petit à petit son discours lors des séances, il est de plus en plus capable d'assurer une présence de qualité auprès de sa fille – tout comme la maman qui bouge aussi psychologiquement.

Monsieur a pu raconter que durant la toute petite enfance de Selena, rares étaient les sorties en dehors de la maison. Père infirme, mère au foyer ; la famille était confinée à la maison, souvent devant la télévision. Selena n'avait jamais connu la collectivité, n'avait jamais vu d'autres

Le 24/12/2024

enfants, Recaires et isolés, sans famille aux alentours ; Selena avait une expérience du monde d'où sa difficulté à « devenir élève » au même rythme que les autres enfants.

Au LAEP, Selena vient faire l'expérience de l'autre, rencontrer ses pairs, découvrir le jeu, le sensoriel, le langage et s'épanouit à vue d'œil. L'équipe d'accueillantes prend toujours le temps de souligner les comportements de Selena de façon positive. Les parents constatent que côtoyer ce lieu de façon régulière est bénéfique à leur enfant qu'ils voient s'épanouir de jour en jour.

Selena sollicite de plus en plus ses parents, vient les chercher pour jouer ; une relation avec une différente dynamique commence à prendre forme. Les parents semblent moins stuporeux face à leur petite fille et prennent confiance en eux, en elle et en l'équipe qui prend toujours le temps d'étayer, d'accompagner et de soutenir la famille.

A) Le personnel en 2021

██████████
Psychologue clinicienne
Coordinatrice et
Accueillante
(30%)

██████████
Educatrice Spécialisée
Accueillante
(9h/semaine)

██████████
Psychologue clinicienne
Accueillante
(3,75h/semaine)

██████████
EJE mise à disposition
Accueillante
(13,5% soit 5h)

██████████
Psychologue clinicienne
Superviseur
(3h/mois)

██████████
Psychologue clinicienne
Coordinatrice et Accueillante
(20%)

██████████
EJE Accueillant
Mise à disposition
(12,16% soit 4,5h)

██████████
EJE Accueillante
Mise à disposition
(13,5% soit 5h)

██████████
Psychomotricienne et
psychopraticienne
Superviseur
(21h/an soit 7 séances de 3h)

C) Le personnel en 2023 et 2024

██████████
Psychologue clinicienne
Coordinatrice et Accueillante
(20%)

██████████
EJE Accueillant
Mise à disposition
(12,16% soit 4,5h)

██████████
EJE Accueillante
Mise à disposition
(13,5% soit 5h)

██████████
Psychomotricienne et
psychopraticienne
Superviseur
(21h/an soit 7 séances de 3h)

Entre 2021 et 2024, l'équipe s'est trouvée transformée à multiples reprises. Depuis 2022, une nouvelle coordinatrice et accueillante assure ses fonctions auprès de deux autres accueillantes. L'équipe est pérennisée et stable depuis deux ans malgré les difficultés de n'être plus qu'une équipe de trois personnes. Chacun des membres de l'équipe travaille en parallèle sur les structures petite enfance de la Ville qui connaissent des temps difficiles en terme d'effectif. Durant ces périodes, il est impossible pour deux accueillantes (EJE et directrice de structure + EJE de terrain) de se détacher du terrain afin d'assurer l'accueil (cela a été le cas en Mai 2023, Rentrée Septembre 2024, Mai/Juin 2024). De ce fait, le LAEP s'est retrouvé fermé plusieurs fois. Valentin HUGUENOT, ancien accueillant ayant dû cesser son activité au LAEP afin d'assurer un 100% de direction, s'est proposé à multiples reprises de remplacer en cas de besoin, permettant d'ouvrir le LAEP malgré le sous-effectif.

2) La formation

Tous les membres d'1,2,3 Soleil ont été formés par le CNFPT.

3) La supervision

En 2021, l'équipe bénéficie d'un temps de supervision en groupe 1 vendredi par mois de 13h30 à 16h30 (sauf en août car la structure est fermée), dans une salle réservée au sein de la Crèche Familiale, à Montgeron.

En 2022, 2023 et 2024 l'équipe bénéficie d'un temps de supervision de groupe, de 7 séances de 3 heures, de 13h30 à 16h30 soit 21 heures sur l'année (hors mois d'août pour cause de fermeture annuelle du service). Ces supervisions se déroulent au sein même du LAEP au 36 rue des Saules, école maternelle Hélène BOUCHER et sont assurées par Edith AUBERT depuis le 25/03/2022.

C) Le fonctionnement

1. La gestion du LAEP : les projets envisagés en 2021, marquant les années 2022, 2023, 2024

Le LAEP « 1,2,3 Soleil » est un lieu d'accueil géré par la municipalité de Montgeron depuis 1999. En 2021, un projet de transférer la gestion du LAEP vers la Communauté d'agglomération Val d'Yerres et Val de Seine a été lancé mais rapidement abandonné. Il s'en est suivi un projet de convention de co-financement avec les villes de Vigneux-sur-Seine et de Draveil mais celui-ci a échoué. Suite à ces différents échecs, une réflexion a été souhaitée quant au lieu d'habitation des familles accueillies sur le LAEP. Après des échanges avec la CAF sur les différentes possibilités, il a été décidé de dédier exclusivement le LAEP aux familles Montgeronnaises. Pour ce faire, il a été mis en place le process suivant : les accueillants demandent aux familles qui se présentent si elles sont habitantes de Montgeron, le cas échéant, les familles non Montgeronnaises sont accueillies une fois au sein des locaux et orientées vers les autres LAEP du territoire Val de Yerres-Val de Seine et vers les structures petite enfance de leur collectivité territoriale. Le dépliant des LAEP d'Essonne leur est remis.

En novembre 2020, il a été décidé d'arrêter l'ouverture au public offerte les lundis de 14h30 à 17h à compter du 01/01/2021. Les familles fréquentant le LAEP ont été informées de cette décision.

Ces décisions, notamment la restriction d'accès au LAEP, ont beaucoup questionné les équipes qui continuent d'appliquer cette commande territoriale, toujours d'actualité en 2024.

En 2021, le LAEP a retrouvé une pleine activité de fonctionnement avec des protocoles d'accueil adaptés à chaque phase de la pandémie à la Covid-19. Les protocoles ont été poursuivis jusqu'en 2022 (noter les numéros des accueillis afin de pouvoir les informer si cas de COVID remontés). En 2024, l'équipe désinfecte toujours les jouets utilisés et les surfaces après chaque accueil en plus d'aérer 10 minutes avant et après chaque accueil comme recommandé dans les protocoles COVID-19.

En période non scolaire, le LAEP a été ouvert en 2021, 2022, 2023 et 2024 une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires d'hiver, de Printemps et de la Toussaint. Le LAEP a été fermé durant les deux semaines de vacances de Noël. Une fermeture estivale du LAEP correspond toujours à la première quinzaine de Juillet, de 2021 à 2024.

3. Mutualisation des locaux du LAEP

Deux autres structures appartenant au S.P.E. de la ville de Montgeron utilisent les locaux du LAEP sur la période scolaire.

Les lundis matin, les animatrices du Relais Assistantes Maternelles (RAM) proposent des temps d'accueil collectif enfants-assistantes maternelles du secteur libre.

Les jeudis matins, l'équipe de la Crèche Familiale animent « Le temps des Grands » : il s'agit d'un accueil collectif des enfants les plus grands accueillis au domicile des assistantes maternelles, avant leur rentrée à l'école maternelle.

Des réunions de mutualisation ont lieu au rythme de 1 fois par semestre. Elles permettent aux équipes du LAEP, de la Crèche Familiale et du RAM de :

- Partager des informations,
- Faire un point sur les plannings de présence de chaque équipe et sur le fonctionnement du LAEP.
- De réfléchir collégialement au budget prévisionnel du LAEP (recueil des investissements souhaités et choix des jouets).

En 2021, le RAM nouvellement appelé Relai Petite Enfance (RPE) et la crèche Familiale ont suspendu leurs interventions au sein des locaux du LAEP au vu de l'instabilité de la situation sanitaire et des nécessités de service.

Aussi, aucune réunion de mutualisation n'a eu lieu.

4. Travail d'équipe

Des réunions de régulation sont planifiées mensuellement sur la période scolaire.

En 2021, le travail d'équipe a porté sur :

- L'accompagnement d'un nouveau accueillant en janvier et septembre ;
- L'adaptation de l'accueil des familles en période de crise sanitaire ;
- L'impact de la crise sanitaire sur notre cadre de travail habituel et sur les familles accueillies.
- Les échanges et la réflexion autour des enjeux soulevés par les projets de l'autorité territoriale concernant la gestion du LAEP.

En 2022, les réunions de régulation n'ont pas été planifiées de façon régulière car la nouvelle équipe dont la nouvelle coordinatrice, prenaient leur poste. Les échanges ont porté sur :

- L'accompagnement de la nouvelle coordinatrice (premières séances à 3) ;

Le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104213-20241216-DCH24_103_P

- Le budget, les besoins matériels, le recensement de la réserve et l'organisation ;
- Les procédures sanitaires ;
- Le départ d'un accueillant bouleversant l'équilibre qui s'était créé ;
- Echange et réflexion autour des enjeux soulevés par les projets de l'autorité territoriale concernant la gestion du LAEP

En 2023, les réunions de régulation ont été plus nombreuses et ont porté sur :

- L'arrivée et l'accompagnement d'une nouvelle accueillante ;
- Budget, commandes de matériel, logistique ;
- Les enjeux du service petite enfance et les répercussions du sous-effectif sur le LAEP ;
- Remplacements divers et réaménagement des supervisions décalées à cause des absences ;
- Suite à l'ouverture d'un nouveau multi-accueil demandant la présence d'une EJE à 100% : réflexion, rencontre avec la directrice de service et propositions pour que l'accueillante aussi EJE au SPE puisse conserver son poste d'accueillante au LAEP (validé) ;
- Préparation de la journée porte ouverte ;
- Echange et réflexion autour des enjeux soulevés par les projets de l'autorité territoriale concernant la gestion du LAEP

Premier semestre 2024 :

Les réunions de régulation ont été impossibles à maintenir en équipe complète. Faites à 2, pour se concentrer sur le budget, les devis, les commandes... Le flux tendu du service n'a pas permis aux équipes de se regrouper.

5. Les outils et/ou instances développés pour suivre l'activité et le fonctionnement du Laep

Depuis 2021, les mêmes outils de suivi sont conservés : relevé de fréquentation par accueil, relevé de fréquentation mensuel et relevé de fréquentation annuel.

6. Le réseau départemental des LAEP de l'Essonne

Le travail du réseau des LAEP d'Essonne a été suspendu sur l'année 2021 en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19 et le non remplacement de la référente parentalité en charge des LAEP. Néanmoins, la référente parentalité par intérim de la CAF d'Essonne a relayé l'actualisation des consignes gouvernementales concernant l'accueil du public en LAEP en période de crise sanitaire.

Le dépliant des LAEP d'Essonne a continué à être transmis, en précisant les conditions d'accueil actualisées concernant les LAEP présents sur la communauté d'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine. Depuis 2021, pas de lien spécifique avec la CAF.

D) Le travail de partenariat et de communication

1. Partenariat interne

Les autres services municipaux de la ville de Montgeron représentent des partenaires internes qui participent à nous faire connaître des familles. Notre partenaire le plus mobilisé se trouve être le PRE, Programme de la Réussite Educative ainsi que le RPE, relais petite enfance et les multi-accueils de la Ville.

PMI, les centres sociaux, les écoles maternelles, les autres LAEP du territoire Nord-Est de l'Essonne, les associations médico-sociales, les centres médico-psycho-pédagogiques représentent des partenaires externes pour « 1,2,3 Soleil » avec lesquels il est nécessaire de poursuivre ou relancer les échanges.

3. Outils internes de communication

Nous avons continué via le service Communication à mettre en ligne sur le site internet du LAEP les informations relatives aux modalités de fonctionnement du lieu d'accueil, y indiquant les dates de fermetures pour les vacances scolaires. Des flyers et posters sont distribués aux partenaires externes et internes, les familles peuvent donc communiquer avec l'équipe via un numéro de téléphone fixe, portable et une adresse mail également trouvable sur internet.

Conclusion

En 2021, le lieu d'accueil a retrouvé une pleine activité d'ouverture au public même si la capacité d'accueil était restreinte. L'équipe d'accueillants a continué de s'adapter en ajustant le protocole d'accueil à chaque fois que cela était nécessaire et à poursuivre un accueil et un travail réflexif de qualité.

Il y a eu le départ de deux accueillantes et de la superviseuse ainsi que la prise de poste de deux nouveaux accueillants.

Le nouveau cadre d'accueil souhaité par l'autorité territoriale à savoir de dédier le LAEP aux familles Montgeronnaises a été mis en application à compter du 30/08/2021.

Les familles provenant d'ailleurs ont dû être réorientées vers d'autres LAEP. Ces familles représentaient plus de la moitié des familles côtoyant le LAEP et ce de façon régulière.

Il a été difficile pour les accueillants d'être dépositaires du mécontentement de certaines familles non-Montgeronnaises qui ont ressenti une « déception » voire une forme « d'injustice » ou encore « d'exclusion ».

En 2022, après la fermeture du créneau du lundi après-midi, le public accueilli a été restreint. Les accueillants ont été dépositaires de la contrariété de certaines familles qui ont ressenti une « déception ».

Les familles continuent d'espérer qu'il y ait plus de temps d'ouverture, notamment en matinée.

En 2023, les familles qui côtoient le LAEP reviennent de façon régulière pour devenir rapidement des habitués. Les échanges entre parents sont riches et bienveillants, certains se lient même d'amitié et organisent d'autres sorties en dehors du LAEP.

Le processus de refus des familles non montgeronnaises est toujours travaillé en supervision pour une meilleure acceptation par l'équipe.

Les accueils se pérennisent, le LAEP connaît une hausse de fréquentation et les familles, satisfaites, en parlent autour d'elles.

Entre 2021 et 2024, l'équipe s'est stabilisée, pérennisée, ce qui permet aux familles accueillies une forme de régularité. La fréquentation globale est satisfaisante malgré les restrictions. Les familles font part de leur satisfaction et le montrent en étant régulières. Il reste encore à travailler la configuration de l'équipe afin de pouvoir assurer les accueils malgré les sous-effectifs sur le service petite enfance qui poussent à fermer le LAEP occasionnellement. Les familles sont informées sur place.

Le lieu d'accueil représente certes une offre de service facultative, mais complémentaire pour les familles ayant des enfants de moins de 4 ans. Il représente une « plus-value » institutionnelle qui nécessite d'être soutenue et défendue d'autant que de plus en plus de situations familiales complexes y sont accueillies.